

**Exemple de paie commerciale
En vigueur le 1er janvier 2018**



Compagnon menuisier métier 160 membre du local 9

Nombre d'heures effectuées: 40
Taux horaire en vigueur: 38,19

Gains de l'employé		Coûts de l'employeur	
1. Salaire brut	1 527,60	1 527,60	Taux horaire x le nombre d'heures travaillées + les différentes primes applicables
2. Indemnité de vacances	198,59	198,59	Salaire brut x 13,0% de vacances
3. Avantages imposables (non payable)	108,52		2,713\$ x le nombre d'heures travaillées
4. Indemnité pour l'équipement de sécurité	30,00	30,00	0,75\$ x le nombre d'heures. Ce montant est non imposable
Total des gains payables de l'employé	1 756,19	1 756,19	Total du salaire brut + indemnité de vacances + équipement de sécurité
Déductions sur la paie de l'employé (CCQ)		Coûts de l'employeur (CCQ)	
5. Prélèvement CCQ	12,95	12,95	(Salaire brut + vacances) x 0,75%
6. Cotisation syndicale	20,50		Calcul des cotisations syndicales. Pour le local 9 de la FTQ, le calcul de la cotisation est le suivant: 50% d'une heure travaillée + 0,035\$ par heure travaillée.
7. Avantages sociaux:	129,44		Employé: 3,236\$ x le nombre d'heures.
Fonds de pension + Médic		255,40	Employeur: 6,385\$ x le nombre d'heures
8. Taxe de 9% sur les assurances		8,17	9% x 2,270\$ x le nombre d'heures
9. Cotisation AECQ		1,20	0,03\$ x le nombre d'heures.
10. Fonds d'indemnisation		0,80	0,02\$ x le nombre d'heures.
11. Fonds de formation		6,00	0,15\$ x le nombre d'heures.
12. Fonds de qualification		-	Rien dans le cas du charpentier menuisier
13. Indemnité de vacances	198,59		Les vacances sont enlevées ici, car l'employeur remet ce montant à la CCQ.
14. Contribution sectorielle	0,80		Caisse d'éducation syndicale 0,02\$ x le nombre d'heures.
Déductions de base sur la paie de l'employé		Autres coûts de l'employeur	
15. Régie des rentes (RRQ)	95,44	95,44	(Salaire brut + vacances+ avantages imposables- 67,30\$) x 5,4%
16. Assurance-emploi (A-E)	22,44		Employé: (salaire brut + vacances) x 1,30%.
		31,42	Employeur: (salaire brut + vacances) x 1,30% x 1,4
17. Régime québ. d'ass.parentale (RQAP)	9,46		Employé: (salaire brut + vacances) x 0,548%.
		13,24	Employeur: (salaire brut + vacances) x 0,767%
18. Impôt fédéral	184,65		(Salaire brut + vacances - (retenues 5,6,7,14)). Voir table d'impôt.
19. Impôt provincial	251,75		(Salaire brut + vacances + avantages imposables - (retenue 7)). Voir table d'impôt.
20. Fonds des services de santé (FSS)		78,16	(Salaire brut + vacances+ avantages imposables) x 4,26%
21. CNESST		133,99	(Salaire brut + vacances+ avantages imposables) X (taux de l'unité 80110: 9,41% + ASP 0,031%) maximum hebdomadaire = 1419,26\$, maximum annuel = 74 000\$
Total des déductions paie de l'employé	926,02	636,77	Total autres coûts et coûts CCQ pour l'employeur
Salaire net employé	830,17	2 392,96	Coût total de la main-d'œuvre pour l'employeur
		59,82	Coût horaire moyen (coût total divisé par 40 heures)